

national (M. Ryckman) qui n'est pas à son siège,—que le graphique publié récemment dans la *Revue du revenu national*, lequel indique la perception de l'impôt sur le revenu de certaines classes de la société, et sur certains groupements de revenus. Je dis que des publications de ce genre donnent les renseignements beaucoup plus rapidement que ne le font de longues rangées de chiffres, et je désire féliciter le ministre d'avoir publié cet état.

Je ne doute pas que l'impôt sur le revenu ne rapporte une forte somme d'argent; du moins je l'espère, mais en même temps je crois que le ministre est convaincu dans son for intérieur qu'il commet une erreur en s'adressant à dix mille, quinze mille ou vingt mille personnes pour en obtenir une faible contribution de \$2, \$5 ou \$10. Les frais de perception, je pense, égaleront de bien près la somme d'argent perçue. Peut-être fait-on cela avec l'idée de l'égalité de sacrifice, mais si dans tout le passé mon honorable ami a ignoré cette catégorie, il ne devrait pas je pense, au moment où il l'inclut, augmenter si fortement l'impôt sur les petits revenus tandis que l'impôt sur les revenus de \$50,000 n'est augmenté que de 14 p. 100. Je ne m'arrêterai pas davantage sur la question de l'impôt sur le revenu en général, car on pourra y revenir plus tard lorsque le bill sera à l'étude.

Examinons pendant un instant les autres impôts. Il y a un impôt de 2c. par livre sur le sucre, et l'on me dit que la mélasse est enlevée de la liste des denrées exemptées de la taxe de vente. On nous dit que l'on espère prélever 20 millions avec l'impôt sur le sucre. Cela veut dire \$2 pour chaque homme, femme et enfant de ce dominion. Je prétends, monsieur l'Orateur, que cet impôt, frappant comme il le fait une denrée toujours considérée comme essentielle à l'existence, joint au fait que l'on enlève la mélasse de la liste des produits exemptés de la taxe de vente, constitue un fardeau très lourd pour la classe la plus pauvre du Dominion. En ce qui regarde l'industrie du sucre, je n'ai aucun reproche à faire à mon honorable ami. Cette industrie est bien protégée; de fait, elle est trop bien protégée, mais cet impôt ne retombera pas sur l'industrie du sucre. Cet impôt de 2c. par livre sera payé par la ménagère qui au prix actuel du sucre devra ajouter une taxe de 50 p. 100 sur tout le sucre qui entre dans sa maison.

L'enlèvement d'autres produits de la liste des exemptions aura le même résultat. Je n'ai pas fait avec assez de soin la revue de la liste des exemptions pour savoir combien de denrées essentielles sont incluses, mais je sais

cependant que ce sont les denrées alimentaires qui sont visées.

Nous arrivons maintenant aux taxes vexatoires et, tout d'abord, arrive la taxe sur les chèques de \$5 et moins. Il y a deux ans, le premier ministre avait abandonné cette idée, mais il y revient. En ce qui regarde la taxe sur les obligations et les paiements effectués en dehors du pays, je n'ai pas de doute que mon très honorable ami n'ait, depuis longtemps, reçu de toutes les parties du pays des plaintes de compagnies, qui ont vu leurs taxes de corporation augmentées de 1½ p. 100 et qui se trouveront aujourd'hui obligées d'absorber cette taxe sur les intérêts payables aux Etats-Unis. Pourquoi dis-je cela? Parce que, dans presque tous les cas, l'acte de fiducie qui permet l'émission d'obligations déclare que la compagnie doit absorber toute taxe qu'on pourra imposer sauf la taxe canadienne sur le revenu, et le résultat est qu'au lieu de taxer l'étranger qui touche l'intérêt de ces obligations, mon honorable ami taxe la compagnie canadienne. Je le répète, mon honorable ami le ministre des Finances a reçu sans doute des plaintes avant aujourd'hui. S'il a reçu des télégrammes analogues à ceux que j'ai reçus, je pense qu'il réfléchira sérieusement avant d'imposer une nouvelle taxe aux compagnies canadiennes.

En ce qui touche la taxe sur les capitaux étrangers engagés au pays, le premier ministre connaît l'argument présenté il y a deux ans au sujet du capital étranger venant au Canada. Il sait si, oui ou non, cet argument est bon, et il le sait mieux que moi. Il y a deux ans, le premier ministre a laissé cette taxe de côté après qu'elle eut été proposée. Il nous reste à savoir s'il va en faire autant cette année. Toutefois, je me permets de lui faire observer que notre pays est débiteur et non pas créancier, que nous empruntons et que nous ne prêtons pas, et que tout impôt sur le capital entrant au pays pour aider à notre progrès industriel doit être examiné très soigneusement. Cependant, en ce qui regarde les impôts en général, mon très honorable ami dira sans doute que l'opposition n'a rien à voir aux taxes, quoi qu'il en soit. Voici ce qu'il disait, en 1928:

L'opposition n'a pas grand-chose à gagner en suggérant quelque chose au sujet de l'impôt sur le revenu, ni de fait, au sujet des taxes en général. Les taxes doivent être imposées par le Gouvernement et, sous le régime de nos institutions, les propositions à ce sujet doivent venir du Gouvernement de l'époque. Seul le Gouvernement peut agir à ce sujet.

Mon très honorable ami a présenté des propositions, mais ou je me trompe fort ou elles seront considérablement modifiées avant que le bill quitte le comité des voies et moyens.

Dans le chapitre du budget, mon honorable ami indique qu'il va établir ce qu'il nomme un fonds de stabilisation. Le mot "stabilisation"

[L'hon. M. Ralston.]